



# Dix principes directeurs de la responsabilité sociale

La société considère qu'il est impératif pour Kinross, aussi bien moralement que du point de vue d'une saine gestion, d'être un bon voisin partout où nous vivons et travaillons, et que la conscience sociale est une valeur fondamentale. Nous savons que, pour mériter l'approbation sociale de notre présence, nous devons entretenir partout des relations solides et mutuellement bénéfiques avec les collectivités et les intéressés directs.

Ces principes définissent ce que Kinross entend par « bien faire » et ils sont au cœur de la manière dont nous exerçons nos activités. Bien qu'issus de l'expérience, ils procèdent aussi de l'inspiration. Nous savons que leur application est plus un voyage qu'une destination.

**1** Nous donnons la priorité aux gens et notre souci primordial est la sécurité de chaque travailleur.

**2** Nous adhérons aux normes les plus élevées de gouvernance, d'éthique et d'intégrité dans toutes nos relations d'affaires et nous respectons la loi partout où nous travaillons.

**3** Nous recherchons, avec toutes les personnes concernées des collectivités qui nous accueillent, un dialogue et un engagement continus, dans un esprit de transparence et de bonne foi.

**4** Nous exerçons la plus grande vigilance à l'égard de la protection de l'environnement ; nous cherchons à minimiser notre impact environnemental partout où nous sommes présents. Nous respectons toujours – ou dépassons si possible – les stipulations de la réglementation touchant l'environnement.

**5** La démarche menant à nos décisions d'investissement ne néglige aucun aspect de l'entreprise ou du nouveau projet – y compris les considérations sociales et environnementales, et les démarches accompagnant la fermeture d'une mine.

**6** Nous exerçons toutes nos activités conformément aux normes reconnues en matière de protection et de promotion des droits de la personne. Nous respectons les acquis culturels et historiques et les droits des personnes touchées par nos activités, particulièrement dans le cas des populations autochtones.

**7** Nous offrons à nos employés une rémunération substantielle et gratifiante et nous nous efforçons d'être un employeur de prédilection.

**8** Nous nous efforçons de faire en sorte que nos activités existantes et nos nouveaux projets contribuent au développement des emplois, des occasions d'affaires et de l'économie au profit des collectivités locales.

**9** Nous offrons aux collectivités qui nous accueillent une aide permanente en appuyant les initiatives durables de développement de leur tissu social, économique et institutionnel. Nous n'oublions jamais que chaque collectivité est différente des autres et nous comptons sur nos partenaires locaux pour faire en sorte que nos appuis soient compatibles avec leurs priorités.

**10** Nous sommes activement engagés et entretenons le dialogue avec nos pairs de l'industrie à l'échelle mondiale ainsi qu'avec les associations, les gouvernements et la société civile pour nous conformer aux meilleures pratiques et suivre l'évolution des normes mondiales touchant les responsabilités sociales des entreprises.

**KINROSS**